

**LAZULIE**Version 1 / F  
102000007271

1/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial LAZULIE  
Code du produit (UVP) 05419441, 05330149  
Société Bayer CropScience SA  
16, rue Jean-Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

Téléphone en cas d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Fenhexamid, 50%

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
fenhexamid	126833-17-8	N	R51/53	50,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

## LAZULIE

Version 1 / F  
102000007271

2/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004

### Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### Avis aux médecins

### Traitement

Traiter de façon symptomatique.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
mousse  
sable

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

acide chlorhydrique (HCl)  
vapeurs nitreuses (NO<sub>x</sub>)  
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
oxyde de carbone (CO)

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Explosivité des poussières : sensible

**LAZULIE**Version 1 / F  
102000007271

3/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 50 °C.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/ le produit.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Equipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Masque anti-poussières
Protection des mains	gants en PVC ou autre matière plastique
Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	solide, granuleux
Couleur	brun

**Données de sécurité**

pH	8,5 - 9,5 à 10 g/l ( 20 °C)
Point/ intervalle de fusion	140 °C
Solubilité dans l'eau	dispersable
Sensibilité aux chocs	Non sensible aux chocs.
Indice de combustion	IC3 Combustion localisée, sans extension. à 20 °C
Autres informations	Les poussières du produit sont explosibles.

**LAZULIE**Version 1 / F  
102000007271

4/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004

---

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Décomposition thermique de 256 °C Vitesse de chauffage: 3 K/min  
DTA  
Décomposition exothermique.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale aiguë DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Toxicité dermale aiguë DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Irritation de la peau Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)  
Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)  
Sensibilisation non sensibilisant (lapin)  
OCDE 406, Test de Buehler

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 2,66 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Toxicité pour les daphnies CE50 (Daphnia magna) 211 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Toxicité pour les algues IC50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 36,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

---

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Produit**

En respectant la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération spécifique agréée.

En cas de quantités importantes, consulter le fabricant.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

No ONU **3077**  
Étiquettes 9  
Groupe d'emballage III  
Code Danger 90

**LAZULIE**Version 1 / F  
10200007271

5/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004

Description des marchandises UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FENHEXAMID MIXTURE)

**IMDG**

No ONU **3077**  
 Classe 9  
 Groupe d'emballage III  
 Polluant marin Polluant marin  
 Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENHEXAMID MIXTURE )

**IATA**

No ONU **3077**  
 Classe 9  
 Groupe d'emballage III  
 Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENHEXAMID MIXTURE )

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Classification:

Etiquetage selon la Directive-CEE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

. fenhexamid

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Classification:

Non classé

Phrase(s) de risque

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Etiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



## LAZULIE

Version 1 / F  
102000007271

6/6

Date de révision: 28.04.2004  
Date d'impression: 28.04.2004

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses (Major Accident Hazard Legislation).  
Prévention médicale  
Non concerné

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 21/09/77 modifié)- Rubrique(s) de la Nomenclature:, Rubrique n°1155: Dépôts de produits agropharmaceutiques.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.